

Programme d'allégement budgétaire 2027

Alléger le budget de la Confédération, sans briser le levier de croissance assuré par la formation, la recherche et l'innovation

Le *Programme d'allégement budgétaire 2027* transmis par le Conseil fédéral prévoit d'alléger les dépenses de la Confédération de 2,4 milliards de francs en 2027 et de 3 mias en 2028 et 2029, afin de préserver l'équilibre du budget fédéral. De nombreuses mesures planifiées concernent le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI), à hauteur de 445 millions de francs en 2027 et 457 mios de francs en 2028 (cf tableaux). Le domaine FRI, qui représente moins de 10% des dépenses de la Confédération, est appelé à contribuer au programme d'allégement à hauteur de 18,5% en 2027 et de 15,2% en 2028. Les hautes écoles et les organisations d'encouragement de la recherche et de l'innovation subiront des coupes clairement disproportionnées, puisque dans son ensemble, le *Programme d'allégement budgétaire 2027* prévoit d'alléger les dépenses de la Confédération de 2,5% à 3% par an.

Eviter des coupes disproportionnées dans le domaine FRI

La présente note propose des mesures permettant de ramener la contribution du domaine FRI aux efforts d'économie à hauteur de 7% en 2027 (allègements de 176 mios) et 8% en 2028 (allègements de 251,5 mios). Malgré les impacts négatifs des coupes, ces corrections permettront de préserver la capacité du domaine à opérer comme un levier de croissance pour l'économie suisse¹ dans les années à venir.

1. Préserver des bases légales qui ont fait leurs preuves

Le succès du système FRI suisse repose sur des conditions-cadres stables, garanties par la Confédération et les cantons dans le cadre d'une étroite collaboration, conformément à leur mandat constitutionnel. Un détricotage ponctuel, mis en œuvre à court terme, affaiblira l'ensemble du système et induira un recul marqué de la contribution du domaine FRI à la prospérité du pays. Il convient donc de :

- Maintenir la participation de la Confédération au financement des contributions de base des universités cantonales et des hautes écoles spécialisées réglé dans la Loi sur les hautes écoles et leur coordination (LEHE) **afin d'éviter un transfert de charge de 120 millions de francs par an vers les cantons, qui s'y opposent avec force.**
- Maintenir les bases légales permettant à la Confédération et aux cantons de financer des contributions liées à des projets dans le cadre de la LEHE ; **les contributions peuvent être réduites au plan financier et dans les budgets, mais les bases légales font sens** pour des projets stratégiques tels que la formation des médecins.
- Renoncer à une réglementation sur les taxes d'études dans le cadre du programme d'allégement budgétaire. Les conditions-cadres régissant les taxes d'études font partie du paquet d'accords visant à stabiliser et à développer les relations bilatérales entre la Suisse

¹ <https://ethrat.ch/fr/le-domaine-des-epf-genere-100-000-emplois-et-13-milliards-de-francs-de-valeur-ajoutee/>
<https://www.innosuisse.admin.ch/fr/nsb?id=103469>

et de l'UE (Bilatérales III). Ce n'est qu'à l'issue de l'examen politique de ce paquet et de sa mise en œuvre que le débat sur le niveau des taxes d'études pourra être mené avec clairvoyance. **Les hautes écoles, les cantons et les étudiant-es doivent bénéficier d'une sécurité de planification.**

- Renoncer aux modifications du cadre légal d'Innosuisse. **Les propositions du Conseil fédéral rendraient en grande partie caduque la révision récente de la Loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)**, adoptée par le Parlement en 2023 seulement avec l'objectif de flexibiliser l'offre d'Innosuisse. Dans le contexte des défis économiques et géopolitiques actuels, ce serait un pas dans la mauvaise direction pour la politique suisse de l'innovation.
- Préserver les mesures d'encouragement dans **la Loi sur la formation continue (LFC)** : ces dernières permettent de soutenir les cantons dans l'encouragement des compétences de base des personnes adultes ainsi que la mise en œuvre de prestations centrales dans les domaines de l'information, de la coordination, de l'assurance de la qualité et du développement.

2. Réduire de façon ciblée les allégements prévus dans le plan financier

Les allégements budgétaires prévus pour le Fonds national suisse (FNS) et le domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF) ne nécessitent pas de modifications légales ; le Conseil fédéral les a inscrits dans le plan financier 2027-2029 et leur destin sera tranché par le Parlement dans le cadre de l'examen budgétaire. Ils représentent, cumulés, une réduction des investissements d'environ 200 à 220 mios de francs par an. En prenant en compte un retour sur investissement de trois francs générés pour un franc investi², l'impact de ces coupes sur l'économie suisse dépassera le milliard de francs et aura des effets délétères sur la compétitivité du pays.

- **Fonds national suisse et Innosuisse** : les deux institutions chargées d'encourager la recherche fondamentale et l'innovation doivent faire face à des réductions de 10% de leurs budgets. Ces coupes sont disproportionnées, notamment dans le contexte économique actuel des droits de douane imposés par les USA. **Une réduction de 5% diminuerait les dommages** et permettrait d'éviter que la Suisse ne tombe dans le bas du classement.
- Il convient de réduire les coupes budgétaires prévues dans le plan financier pour les années 2027-2029 dans le budget du domaine des écoles polytechniques fédérales (EPF), qui s'élèvent à 78 mios de francs par an, à 11 mios de francs en 2027. Cela permettrait **d'éviter que les institutions du domaine des EPF ne subissent à nouveau un recul net du financement d'une année à l'autre, comme c'est déjà le cas en 2025 (stop-and-go)**. Ces corrections se justifient par la croissance du nombre des étudiant-es et les défis à relever dans des domaines de recherche stratégiquement importants.

Pour un investissement stable et durable dans le domaine FRI

La Suisse doit une partie de son succès dans sa capacité à investir de façon stable et durable dans la formation, la recherche et l'innovation. Durant la dernière décennie, la part des dépenses de la Confédération consacrée à la formation, à la recherche et à l'innovation est restée relativement stable, passant de 10,8% en 2012 à 9,93% en 2024. La croissance réelle des moyens financiers n'était donc pas supérieure à la moyenne, et a permis d'accompagner la croissance du nombre d'étudiant-es (2012-2024 : +26 %) dans l'intérêt du marché du travail et de développer de la place suisse de la recherche et de l'innovation. Le *Programme d'allégement budgétaire 2027* tel que proposé par le Conseil fédéral affaiblit l'un des principaux leviers de croissance de l'économie suisse.

² https://ec.europa.eu/futurium/en/system/files/ged/60_-_rise-value_of_research-june15_1.pdf

Tableaux

Programme d'allégement budgétaire (domaine FRI) et **corrections ciblées**

Mesures avec modification légale en mios de CHF	2027 (18%)	Corr 2027 (7%)	2028 (15%)	Corr 2028 (8%)	2029 (15%)	Corr 2029 (8%)
Hautes écoles universitaires et spécialisées (contributions de base)	-120	0	-120	0	-120	0
Hautes écoles universitaires et spécialisées (projets)	-28	-28	-30	-30	-30	-30
Innosuisse	-32	-16	-33	-16,5	-33	-16,5
Formation continue*	-19	-19	-20	-20	-20	-20
Formation professionnelle*	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Ecole cantonale de langue française	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	-210	-74	-214	-77,5	-214	-77,5

* Le Réseau FUTURE n'a pas connaissance de propositions de corrections des actrices et acteurs de la formation professionnelle et continue. Dans le cas de la formation professionnelle, le Conseil fédéral a renoncé à la coupe prévue dans les contributions aux cantons suite à la consultation. Si des propositions de corrections ciblées sont faites dans le domaine de la formation continue, le Réseau FUTURE les soutiendra.

Mesures sans modification légale (plan financier) en mios de CHF	2027 (18%)	Corr 2027 (7%)	2028 (15%)	Corr 2028 (8%)	2029 (15%)	Corr 2029 (8%)
Domaine des EPF	-78	-11	-78	-78	-78	-78
Fonds national Suisse (FNS)	-131	-65	-139	-70	-139	-70
Recherche Confédération	-26	-26	-26	-26	-26	-26
	-235	-102	-243	-174	-243	-174